

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Électricien	9031	Régies

Section 2 – Sommaire de la fonction

Exécuter des travaux d'installation, de réparation, de remplacement, de modification, de vérification, d'entretien des installations, d'appareillages et d'équipements électriques sous-tension. Localiser et réparer les défauts affectant les circuits et les appareils électriques bas voltage (occasionnellement à haut voltage) et équipements électroniques selon les règles de l'art.

Section 3 – Description des tâches

1. Installe, vérifie, entretient, modifie ou répare les systèmes de filerie, de distribution, d'alimentation, de contrôle, de commande, de sécurité, d'intercommunication, incluant les systèmes de câblage informatique, etc.
2. Installe, vérifie, entretient, effectue la mise en marche ou répare divers équipements et appareillage d'éclairage, de chauffage, de force motrice, de contrôle, de mesurage : régulateurs de puissance d'éclairage, plinthes électriques, moteurs, variateurs de vitesse, machinerie, etc.
3. Installe, vérifie, entretient, modifie ou répare les équipements et composantes des réseaux de distribution : panneaux de distribution, disjoncteurs, transformateurs, démarreurs, etc.
4. Ajuste, vérifie et installe les accessoires de synchronisation des disjoncteurs, d'auto-transformateurs, des systèmes de protection, de contrôle, etc. Effectue des essais de fonctionnement et de coordination.
5. Vérifie les conditions d'opération des appareils et des systèmes, prend des lectures (voltage, ampérage, etc.), fait les ajustements requis.
6. Installe ou voit à l'installation des échafaudages, échelles, etc. Pratique les ouvertures nécessaires à la pose de conduits.
7. Conduit un véhicule automobile et opère une nacelle.
8. Manipule et/ou transporte et utilise les outils et les matériaux appropriés; voit à l'entretien de ceux-ci et voit à la propreté des lieux de travail.
9. Selon le cas, signale à son supérieur immédiat toute anomalie ou défectuosité et/ou prend les mesures appropriées pour y remédier et participe, au besoin, aux réunions de chantier.
10. Rédige des rapports simples.
11. Consulte des plans et schémas, annote les plans existants en vue d'en faire faire la mise à jour et produit des schémas.
12. Prépare ses réquisitions de matériel et d'équipement à partir de différents catalogues ou brochures.
13. Utilise, pour fins de lecture, les systèmes de centralisation des contrôles.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Électricien	9031	Régies

Section 3 – Description des tâches (suite)

(This area is intentionally left blank for the detailed description of tasks.)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	3	5	3	3	3	2	3	4	1	4	7	3	2		
	135	100	30	22	48	32	60	50	13	32	26	84	16	648	7

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005